Service juridique

Le 6 août 2025

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement d'emprunt 779-2 modifiant le règlement d'emprunt 779 décrétant une dépense et un emprunt de 1 239 908 $ pour le remplacement d'une partie des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue de l'Église et la rue Duquette afin de modifier un bassin de taxation.

Je, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 5 août 2025, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 779-2 est de **834** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **94** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement d'emprunt 779-2 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint